

**Conseil d'établissement (CÉ)
École Saint-Arsène
Procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2022
(réunion tenue virtuellement, plateforme Teams)**

Présences

M. Jean-François Dazé, directeur
Mme Roxane Carboni, directrice adjointe
Mme Élyse Gamache-Bélisle, présidente
Mme Diane Bérubé, enseignante
Mme Julie Martel, responsable du service de garde
Mme Françoise Montambeault, parent
M. David Lopez, parent
M. Benoit Tousignant, parent
Mme Isabelle Billard, parent substitut

Absents

Mme Isabelle Jameson, parent
M. Julien Ezziani, parent

1. Ouverture de la réunion

Mme Élyse Gamache-Bélisle propose l'ouverture de la réunion à 19h12.

2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée

Mme Élyse Gamache-Bélisle propose la nomination de M. Benoit Tousignant à titre de secrétaire d'assemblée; adopté à l'unanimité.

3. Quorum

Comme l'indique la liste des présences ci-dessus, le quorum est atteint pour la présente réunion.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Julie Martel propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2021

M. Benoit Tousignant propose d'adopter le procès-verbal. La proposition adoptée à l'unanimité.

6. Point ouvert au public

Sans objet.

7. Mot de la direction

7.1. Suivi COVID-19 : Le directeur souligne les grands efforts de l'équipe de direction et du personnel afin de maintenir les élèves à l'école, malgré la pandémie qui continue et les multiples changements de gestion des cas de COVID-19, dans le contexte du variant Omicron. Une clinique de vaccination sera mise sur place le 17 février à l'école.

7.2. Suivi pédagogique en cas d'isolement : Les nouvelles consignes du CSSDM en cas d'isolement d'un élève ont été communiquées aux parents aujourd'hui. Entre autres, les enseignants fournissent du travail à la maison systématiquement et pour les élèves plus vulnérables, un suivi pédagogique particulier par visioconférence est effectué.

Plusieurs autres plans de contingence du CSSDM sont également en place en cas d'absentéisme

7.3. Halte-chalear à l'Église Saint-Arsène : Depuis cette semaine, une halte-chalear a été ouverte à l'église St-Arsène, pour les personnes en situation d'itinérance (ouvert quotidiennement entre 19h et 7h). Les parents ont été informés, afin

8. Mot de la présidente

Sans objet.

9. Dossiers décisionnels

9.1. Distribution des mesures protégées

Le directeur présente la reddition de comptes des allocations financières du ministère, à propos de l'utilisation des mesures dédiées et protégées

Mme Françoise Montambeault propose d'approuver la résolution ci-dessous, appuyée par M. David Lopez, adoptée à l'unanimité.

Résolution

Le conseil d'établissement de l'école Saint-Arsène confirme que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a alloué à l'établissement dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 78780 \$.

Le conseil d'établissement de l'école Saint-Arsène confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Veillez prendre note que ce montant ne couvre que les mesures dédiées et protégées suivantes :

- Aide alimentaire (Mesure 15012) ;
- À l'école, on bouge! (15023)
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (Mesure 15027) ;
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (Mesure 15029) ;
- Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (Mesure 15031) ;
- Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes (Mesure 15055) ;
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (Mesure 15103) ;
- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire (Mesure 15104) ;
- Sorties scolaires en milieu culturel (Mesure 15186) ;
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (Mesure 15200) ;
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (Mesure 15313).

Commenté [TB1]: @JFD : stp mettre à jour avec les montants et les codes des mesures de cette année

- 9.2. **Acceptation des sorties éducatives**
Approbation à suivre par échange courriel dans les prochains jours.
- 9.3. **Discussion sur l'argent des collations (lien de [La Presse](#))**
Suite à la parution d'un article dans La Presse, il semble que dans certaines écoles, les mesures budgétaires dédiées à l'aide alimentaire ne sont pas toujours dépensées complètement. En parallèle, certains parents se questionnaient sur la qualité et la nature (suremballage, etc.) des collations du SDG, devant la disponibilité de ces fonds. Mme Julie Martel rapporte que les collations à l'école St-Arsène sont variées, comprenant des fruits et légumes, mais comprend parfois également des aliments transformés (biscuits, craquelins, barres tendres, etc.). Mme Françoise Montambeault propose qu'à l'avenir, les collations devraient tendre vers des aliments sains, le moins transformés possible et avec le moins de suremballage possible. Appuyé par M. Benoit Tousignant, adopté à l'unanimité.

10. Dossiers d'information

- 10.1. **Service de garde (SDG)**
Mme Julie Martel remercie l'équipe-école pour la collaboration afin de maintenir les activités du SDG pendant les dernières semaines, avec l'absentéisme. La journée pédagogique du 9 février (glissades) est reportée. Le SDG est présentement à la recherche de quelques surveillants supplémentaires pour l'heure du dîner.
- 10.2. **Suivi de la lettre pour la lutte à la circulation des armes à feu (Secrétariat général du CSDM, Mairesse de Mtl, Sylvain Caron du Service de police de la Ville de Mtl, etc.)**
Mme Élyse Gamache-Bélisle rapporte que suite à la dernière réunion du CÉ, la lettre a été envoyée aux parties concernées.
- 10.3. **Installation des lecteurs de CO₂ dans l'école (lettre de la CSSDM)**
Depuis le retour des Fêtes, les lecteurs de CO₂ ont été installés dans tous les locaux de classe de l'école. Ceux-ci fournissent une lecture indirecte du niveau d'aération des locaux, en lien avec les recommandations sanitaires en contexte de pandémie de COVID-19 (transmission aérienne).
- 10.4. **Délégué comité de parents**
Sans objet.
- 10.5. **Consultation auprès des élèves**
Il est suggéré de faire une présentation au personnel enseignant en compagnie de la direction et d'un membre parent du CÉ (Mme Françoise Montambeault) ainsi qu'une consultation auprès des enseignants.
- 10.6. **OPP – Demande de financement du comité des finissant.es**
Mme Isabelle Billard rapporte que le projet de campagne de financement pour les finissants, par la vente de vin, a été abandonnée à cause des implications légales.

11. Correspondance

Sans objet.

12. Varia

Il est discuté qu'à l'avenir, au SDG, des parents pourraient se voir facturer le coût du repas de traiteur qui est donné à un enfant ayant oublié son lunch, lorsque la situation se répète plusieurs fois. Les parents sont préalablement mis au courant de la politique.

13. Date et lieu de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du CÉ est prévue pour le mardi 8 mars 2022, à 19h00 sur plateforme Teams.

14. Clôture de la réunion

Mme Élyse Gamache-Bélisle propose la clôture de la réunion à 20h30. Adopté à l'unanimité.